



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION NUMERIQUE INTITULEE "DUEL CEREBRAL" PAR LA SOCIETE 4K2 SAS A L'ESPACE NUMERIQUE DE LA MEDIATHEQUE COEUR DE VILLE LE SAMEDI 28 OCTOBRE 2023 DE 14H30 A 17H30**

**DÉCISION N° DM-23-330  
EN DATE DU 29 AOUT 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2023-2024,

**CONSIDÉRANT** la proposition d'animation numérique de la société 4K2 SAS représentée par Monsieur Kévin MANARA, en sa qualité de fondateur, dont le siège social est situé au 8 rue des Pavillons – 92800 PUTEAUX, le samedi 28 octobre 2023 de 14h30 à 17h30 à l'espace numérique de la Médiathèque Cœur de Ville.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société 4K2 SAS représentée par Monsieur Kévin MANARA, en sa qualité de fondateur, dont le siège social est situé au 8 rue des Pavillons – 92800 PUTEAUX, un contrat de prestation de service pour l'animation numérique intitulée « Duel cérébral », le samedi 28 octobre 2023 de 14h30 à 17h30 à l'espace numérique de la Médiathèque Cœur de Ville dont le coût est fixé à mille huit cent euros (1800,00 € T.T.C.) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230829-lmc1H11153H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/08/2023 Date de Publication : 29/08/2023
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------